

RESUME

Vers la fin du 19e siècle, l'insuffisance des techniques et l'utilisation excessive des machines exposent les travailleurs à des risques continus dont ils sont les seuls à supporter les conséquences. Les ouvriers contestent alors l'Acte des maîtres et serviteurs régissant les relations de travail. L'indifférence patronale aux conditions de travail de leurs ouvriers oblige l'Etat à intervenir afin de maintenir la paix sociale.

Pour tenter de pallier cette crise, le Québec adopte, en 1885, l'Acte des Manufactures. La nouvelle législation concernant le travail prescrit des règlements administratifs établissant de nouvelles normes de travail. Dorénavant le patron aura à répondre de son matériel et de son outillage. Pour cela, il faut persuader le patron qu'un mauvais choix de personnel peut lui nuire plus que lui profiter. Par exemple l'enfant est plus exposé que tout autre travailleur à subir un accident, à cause de son manque d'expérience. Il est aussi plus apte à contracter les maladies professionnelles en raison de sa fragilité.

Les accidents de travail et les maladies, deux plaies qui minent la santé et la sécurité des travailleurs dilapidant le capital humain nécessaire à l'industrie entraînant dans la misère des familles entières. Hors de l'industrie dans les ateliers familiaux, les femmes et les enfants s'étiolent de labeur pour pouvoir survivre travaillant dans des conditions pénibles où les risques d'épidémies sont grands. C'est au chef de famille qu'incombe la responsabilité de veiller à ce que les conditions matérielles et morales ne causent pas préjudice aux personnes qui travaillent en famille. L'idéal serait de séparer le travail du domicile puisque la présence des enfants est source de risques supplémentaires dans la propagation des maladies contagieuses. Les enfants étant les principaux vecteurs des maladies épidémiques, telles la variole, la scarlatine.

Pour prévenir les accidents et les maladies de toutes sortes qui sont causes de pauvreté, il est préférable d'isoler les enfants de ce monde du travail et de favoriser autant que possible leur assistance à l'école ou de les obliger à aller à l'école.